



TOURISME EN CAMPING-CAR

Quelles solutions pour le réglementer ?

Lors de la session de décembre, Paul Leonetti, conseiller territorial de Corsica Libera, a interrogé l'Exécutif sur les réponses à apporter pour réglementer ce tourisme en camping-car. La présidente de l'ATC a développé plusieurs hypothèses d'actions.

La problématique n'est pas nouvelle, mais une étude de l'Observatoire régional des transports de la Corse l'a récemment remise sous les feux de l'actualité. Lors de la session de décembre, par le biais d'une question orale, le conseiller territorial de Corsica Libera, Paul Leonetti, a interrogé l'Exécutif sur la réglementation du tourisme en camping-car sur l'île. « Le 11 août 2015, au plus fort de la saison touristique, 3856 camping-cars sont présents en Corse pour seulement 180 campings ayant les infrastructures nécessaires à l'accueil de ces derniers », a noté le conseiller territorial, constatant de facto une forte déperdition. « Ce manque de place dans les campings entraîne le développement du camping sauvage, tourisme anarchique et contre-productif par excellence », a-t-il ajouté. Interrogeant l'Exécutif sur les solutions à mettre en place pour remédier à cette situation, il a avancé plusieurs axes d'actions comme la mise en place de contrôles plus stricts quant à l'application de la réglementation existante, la création d'un « carnet de camping » ou l'instauration d'une taxe d'entrée sur le territoire.

En réponse, la présidente de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC), Marie-Antoinette Maupertuis, a tout d'abord rappelé que l'Assemblée avait déjà adopté une motion en 2015 demandant la mise en place d'un carnet à souche sur le modèle sarde. Motion qui s'est avérée sans suite jusqu'à présent. Par ailleurs, elle a également annoncé que l'ATC est en train de finaliser un recensement des capacités d'accueil réelles de l'île, ainsi que des aires d'accueil et de vidange dans les communes. Enfin, elle a également souligné que son agence a engagé une consultation juridique sur le sujet, dont les conclusions seront remises sous peu. D'ores et déjà, plusieurs pistes d'actions sont étudiées. À commencer par la mise en place d'une communication incitative axée sur la fragilité des écosystèmes auprès des clientèles potentielles. Deux hypothèses sont également explorées par l'ATC en collaboration avec l'Office de l'environnement concernant la fiscalité des sites naturels: la mise en place d'une éco-taxe additionnelle de transport et l'instauration effective de ce carnet à souches validant les nuitées des usagers dans les campings et permettant, le cas échéant, de verbaliser les contrevenants.

« Au-delà d'une volonté que nous partageons de voir réguler ces flux et surtout en minimiser les pressions sur l'environnement, je vous proposerai en débat, lors d'une prochaine session, un mode opératoire complet, argumenté et sécurisé », a conclu la présidente de l'ATC. ■

Manon PERELLI

TROIS QUESTIONS À...



SERGE BERENI

adjoint au maire de Cervioni, en charge du tri sélectif à la Communauté de communes de la Costa Verde, en pleine mutation en ce domaine.

En quoi le tri sélectif a-t-il évolué sur le territoire ?

Cela fait une quinzaine d'années que la CCCV a entrepris la mise en place du tri sélectif, avec les nouvelles normes de collecte que cela imposait. On a acquis aujourd'hui une certaine maîtrise de la collecte sélective séparative. Certaines contraintes, liées notamment au problème récurrent du traitement, nous imposent de trier le plus possible. Nous avons donc décidé de passer à la vitesse supérieure en amplifiant le geste vers les bio-déchets, c'est à dire les matières organiques fermentescibles, les piles, les ampoules, cartouches d'encre et huiles alimentaires, sur propositions du Syvadec. La mise en place sera effective début 2017, au plus tard en février.

Comment va se passer cette transition ?

Nous avons commencé avec une opération d'expérimentation concernant une cinquantaine de professionnels, engagés dans une action de tri du verre et des emballages. Celle-ci a été très convaincante : nous sommes passés de 15% à plus de 30% de déchets triés au pic de la saison. Dans les prochaines semaines, cette opération va s'élargir aux 228 commerçants et artisans répertoriés en Costa Verde, notamment les restaurateurs, cafetiers, papetiers, tabacs, supermarchés, et autres boutiques de vêtements. Chacun d'eux sera équipé de bornes de tri propre à sa spécificité. Des bio-seaux et bacs roulants, équipés de housses imperméables et biodégradables seront par ailleurs installés. Le tri doit être accessible à tous, le plus facilement possible. Le geste doit devenir naturel.

Comment comptez-vous informer et convaincre ?

Nous misons sur une importante campagne de communication qui a déjà commencé avec l'opération des ambassadeurs du tri qui sont allés à la rencontre de la presque totalité des foyers de Costa Verde. Cette campagne se poursuit avec des spots radio sur Voce Nustrale en partenariat avec l'association Adecec qui a pris en compte par ailleurs l'action Eco Scuola, intervention régulière dans toutes les écoles primaires. Sensibiliser les enfants, c'est convaincre leurs parents. Tous les foyers ont reçu un dépliant expliquant les règles élémentaires du tri, et les enjeux de la revalorisation des matières. Des composteurs seront par ailleurs distribués chez certains particuliers. Nous sommes tous concernés par le tri et la valorisation des déchets. ■

Propos recueillis par Jacques PAOLI